

FESTIVAL DU ROI ARTHUR : MODIFICATION DE LA CIRCULATION

Fin août, le festival du Roi Arthur sera de retour. Pour assurer la sécurité entre les automobilistes et les piétons lors de cet évènement, des modifications de stationnement et de la circulation sont prévues.

Du vendredi 21 août dès 9h au lundi 24 août jusqu'à 6h :

- Le stationnement sera interdit rue de St-Thurial, rue du Huchet, rue de Goven, rue de la Marne, rue du Calvaire, rue des Noyers et rue du Clos Couët
- Le stationnement sera également interdit sur les parkings du cinéma, du centre culturel, des Celtes, de la Maison des associations, du centre de secours et du complexe sportif Colette Besson.
- Le dépose-minute sera situé rue de Goven (accès par le centre-ville, rue du Calvaire)

En parallèle, la circulation sera modifiée avec des sens uniques et interdits (sauf riverains) sur certaines rues. Des itinéraires temporaires seront mis en place pour pallier ces restrictions de circulation et orienter les festivaliers vers le site du Mafeu, lieu du festival.

Le Village du Roi Arthur sera installé au Pavail. Vous pourrez également profiter des terrasses des commerçants tout au long de l'évènement. L'arrêté municipal concernant la circulation est consultable sur le site www.brealsousmontfort.fr rubrique « Règlementation et arrêtés ».

LÉGENDE

- Stationnement interdit
- Circulation et stationnement interdit
- P Parking fermé
- P Parking ouvert
- 📍 Dépose-minute

